REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers communaux délégués pour l'année 2020 et durant tout le mandat, au taux suivants :

Fonction	Nom et prénom	Taux retenu
Maire	MAZURIER Jean-Christophe	36,69 %
1ere Adjointe, chargé de la Communication, le Handicap et la Petite enfance	PRACHE Sylvaine	16,53 %
2ème Adjoint, chargé des Travaux, des Voiries, de l'Eclairage public et de la sureté	MERLIN Pierrick	16,53 %

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

3ème Adjoint, chargé de l'Urbanisme, l'Environnement, le Développement durable, les Espace verts, les Affaires scolaires et périscolaires	MAZURIER Magali	16,53 %
4ème Adjoint, chargé de l'Assainissement, la Sécurité et le PCS, la Sécurité des bâtiments	VITEL Vincent	16,53 %
5ème Adjoint, chargé de la Culture, les Animations, les Cérémonies, les Affaires sociales, les Logements, la Jeunesse et sports, la Vie associative	JOURNO Nadia	16,53 %
1er Conseiller Délégué, Chargé des Finances, de la Restauration Scolaire	SALZARD Gérôme	5,69 %
2ème Conseillère Déléguée, Chargé des Ressources Humaines, du Cimetière, du Jumelage	BOE Estelle	5,69 %
3ème Conseiller Délégué, Chargé de la Gestion du Service Technique, de l'Entretien des bâtiments	LEROUX Michel	5,69 %

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers délégués pour la durée du mandat et à partir de la date d'entrée en fonction des conseils municipaux élus au complet lors du premier tour des municipales au 18 mai conformément au décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : 02/07/2020

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PARC NATUREL REGIONAL OISE PAYS DE FRANCE (PNR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un titulaire et un suppléant pour représenter la commune lors de commission du Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR).

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

De nommer les représentants du Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR) suivants :

- Madame Magali MAZURIER .....représentant titulaire
- Monsieur Michel LEROUX.....représentant suppléant

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.05

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner 1 délégué élu et 1 délégué du personnel qui représenteront la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

De nommer les délégués du Comité National d'Action Social (CNAS) suivants :

- Madame Estelle BOE (RH)
- Secrétaire de Mairie référente RH

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.05

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-05

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LE CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser la liste électorale municipale 2020 avec le programme HORIZON sur un "Tirage au sort" pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) avec nomination de 6 titulaires et 6 suppléants, doublé comme prévu dans les textes.

Sur proposition du Maire,

Liste des Jurys d'Assises pour l'année 2020

Noms et Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Domicile
ABED FAOUZI	05/09/1974	DECHY FRANCE	64 RUE DES FOUGERES 95560 MAFFLIERS
COGNAC CELINE	15/08/1992	DOMONT FRANCE	5 RUE DE LA FORET 95560 MAFFLIERS
MARTEAU VALERIE	09/03/1970	LA GARENNE-COLOMBES FRANCE	5 RUE DES LILAS 95560 MAFFLIERS

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

BELLARD (ROBLIN) NADIA	18/12/1945	LE BOURGET FRANCE	16 RUE DES GUERETS 95560 MAFFLIERS
DAILLERE (N'AMAR) JOHANNA	30/03/1985	SARCELLES FRANCE	10 RUE DU VIEUX PAVE 95560 MAFFLIERS
DUROSIER VINCENT	14/11/1991	EPINAY-SUR-SEINE FRANCE	23 RUE DES FOUGERES 95560 MAFFLIERS
COULON DIDIER	12/04/1956	BEAUMONT-SUR-OISE FRANCE	17 RUE MADAME DE STAEL 95560 MAFFLIERS
WNENT AUDREY	25/12/1982	DOMONT FRANCE	5 RUE DU FOUR 95560 MAFFLIERS
DESFORGES JEAN	04/07/1944	PARIS 8E ARRONDISSEMENT FRANCE	14 RUE DE NERVILLE 95560 MAFFLIERS
VALERUS JEAN	10/01/1970	BAYONNAIS HAÏTI	38 RUE PHILIBERT DELORME 95560 MAFFLIERS
CARLIN JUAN	21/10/1966	ANNECY FRANCE	10 ALLEE JARDIN BAILLET 95560 MAFFLIERS
SALZARD GUILLAUME	07/06/1990	VILLIERS-LE-BEL FRANCE	11 RUE DE BEAUMONT 95560 MAFFLIERS
AUGAY LAURENT	09/11/1968	CHARLIEU FRANCE	11 ALLEE MADELEINE LUKA 95560 MAFFLIERS
AKAD (KARGI) SUZANNE	16/06/1977	SOISY-SOUS-MONTMORENCY FRANCE	20 RUE DU VIEUX PAVE 95560 MAFFLIERS
MAGGIO (GARCIA) ALEXANDRA	09/03/1983	DOMONT FRANCE	1 ALLEE DU CALVAIRE 95560 MAFFLIERS
HELLIO MARC	28/03/1934	ACHERES FRANCE	27 RUE DE PARIS 95560 MAFFLIERS
DANJAN MICHEL	29/10/1945	CRETEIL FRANCE	9 RUE BOIS CARREAUX 95560 MAFFLIERS
RAHOUI ABDELKRIM	25/12/1966	DRANCY FRANCE	70 RUE DES FOUGERES 95560 MAFFLIERS
BEVIERRE (FOGGIA) CHRISTINE	21/10/1963	HIRSON FRANCE	5 ALLEE MADELEINE LUKA 95560 MAFFLIERS
GONNEAU (MOLLE) SYLVIE	14/03/1965	SARCELLES FRANCE	3 RUE DES LILAS 95560 MAFFLIERS
MARIN (RICHE) FLORENCE	06/03/1956	PARIS 17E ARRONDISSEMENT FRANCE	17 RUE DU BOIS CARREAU 95560 MAFFLIERS
VITEL VINCENT	04/01/1989	CHARTRES FRANCE	11 ALLEE MARIE MOTTIER DE LA FAYETTE 95560 MAFFLIERS
MAUGARD CLAUDE	09/12/1937	CLICHY FRANCE	1 ALLEE DES MARRONNIERS 95560 MAFFLIERS
POZNIAK HELENE	31/08/1949	PARIS 15E ARRONDISSEMENT FRANCE	16 RUE DE NERVILLE 95560 MAFFLIERS

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser le Maire à renouveler la commission communale des impôts directs (CCID).

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-06

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

NUMEROTATION APRES DIVISION DE DEUX PARCELLES CADASTREES SECTION AB N°30 & AB N°31, SITUEES RUE DE BEAUMONT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'attribuer la numérotation du terrain AB N°30 & AB N°31 issu de la division du 80 rue de Beaumont.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le numéro 80 bis au lot en création.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'attribuer le numéro 80 bis rue de Beaumont de la division du 80 rue de Beaumont.

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.05

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-07

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif confié à la Société Française de Distribution d'Eau, cet avenant n°2 ayant pour objet :

- d'intégrer les documents relatifs à l'autosurveillance (Manuel d'autosurveillance et SANDRE).
- d'intégrer au règlement de service les dispositions règlementaires relatives à la protection des données.
- de prendre en compte dans le contrat d'affermage les nouvelles dispositions techniques et financières relatives à la mise en place de l'autosurveillance.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage du service d'assainissement collectif avec la Société Française de Distribution d'Eau.

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.05

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-08

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

REMUNERATION ASSAINISSEMENT 1ER SEMESTRE 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le barème commercial des prix en vigueur au 01 janvier 2020 Traité 375 - contrat V3971 de la commune de Maffliers et communique les nouveaux prix résultants de l'application de la formule d'actualisation qui ont été calculés selon les dispositions contractuelles et des délibérations. Monsieur le Maire rappelle la nécessité de valider le barème de rémunération tous les 6 mois.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

De valider le barème de rémunération assainissement 1er semestre 2020.

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-10

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE RACCORDEMENT AU RESEAU ENEDIS LE MANOIR NOTRE DAME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'autoriser ENEDIS à réaliser le raccordement au réseau public d'électricité du projet du Manoir Notre Dame.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de raccordement au réseau ENEDIS pour le projet du manoir Notre Dame.

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.05

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-11

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'EFFECTUER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 (DSIL) DANS LE CADRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au travers de l'Intercommunalité, la Commune va effectuer une demande de subvention de dotation de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL) pour entreprendre des travaux de mise aux normes pour des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des 3 établissements recevant du public (ERP) :

- Ecole le Cèdre (rue des Près)
- La salle polyvalente "La maison du Village (10 rue de Paris)
- La Mairie (3 rue de Richebourg)

Monsieur le Maire précise, que pour l'obtention de cette subvention d'un coût des travaux estimé de 206 265,57 €, une autorisation doit être donnée au Maire par le Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 (DSIL) dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-12

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

NUMEROTATION DU BÂTIMENT "MAISON DU VILLAGE" CONTENUE DANS LA PARCELLE CADASTREE SECTION AA N°208 ET SON PARKING DANS LA PARCELLE CADASTREE SECTION AA N°207, SITUE RUE DE PARIS, AU NIVEAU DU NUMERO 10

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser l'ordre logique de la numérotation de la "Maison du Village" qui est le numéro 10 rue de Paris ainsi que son parking.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser la numérotation du bâtiment « Maison du Village » édifié sur la parcelle cadastrée section AA n°208 et son parking, la parcelle cadastrée section AA n°207, numéro 10 rue de Paris.

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER



Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-13

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL AVEC LE CIG DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adhérer au groupement de commandes concernant la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil, avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour la période de 2020-2024.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande du groupement de commande reliure 2020-2024 des actes administratifs et de l'Etat Civil avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER



Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

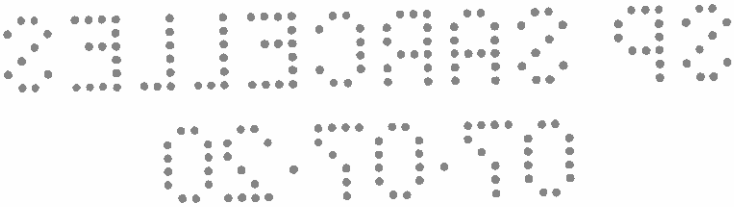

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL PAR LES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Entre,

Le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, représenté par son Président, Monsieur Jean-François PEUMERY, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil d'administration en date du 9 décembre 2019, désigné ci-après par **« le CIG » ou « le centre de gestion »**,

D'une part, et,

Les collectivités et établissements publics adhérents du groupement de commandes, représentés par leurs représentants légaux respectifs expressément désignés dans l'annexe 1 à la présente convention (engagement d'adhésion au groupement de chacune et chacun, avec indication du nombre potentiel de registres à relier), habilités par délibération jointe en annexe 2, ci-après désignés par **« les adhérents »**,

D'autre part,

Il est constitué un groupement de commandes au sens de l'article L2113-6 du code de la commande publique, réunissant à la fois des collectivités territoriales et des établissements publics pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.
La présente convention prévoit les règles de la constitution du groupement, les obligations contractuelles des parties pour le bon fonctionnement dudit groupement et son terme, conformément aux dispositions de l'article L2113-7 du Code de la commande publique.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre le CIG et les adhérents, en vue de la préparation, de la passation et de l'exécution du marché de prestation de services pour la reliure des actes. Elle prévoit également les obligations respectives des parties jusqu'au terme de la convention. ,.

Le marché de prestation de services précité, passé selon les règles du code de la commande publique auxquels le groupement de commandes est soumis, porte sur la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil résultant des besoins que les collectivités et établissements listés en annexe 1 au présent document ont fait connaître au centre de gestion.

ARTICLE 2 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de son entrée en vigueur, consécutivement à sa signature par les membres du groupement, à sa transmission au service chargé du contrôle de légalité de la Préfecture et à l'accomplissement des formalités de publication de droit commun.

Elle prendra fin avec le terme de l'accord-cadre à bons de commande pour la passation duquel elle est mise en œuvre ou à la date fixée par l'ensemble de ses membres ayant conjointement décidé d'y mettre fin. Dans ce dernier cas, cette décision devra être validée par les assemblées délibérantes de l'ensemble des membres du groupement et sera formalisée dans un avenant à la présente convention signé par l'ensemble des exécutifs.

ARTICLE 3 : RETRAIT D'ADHERENTS AU GROUPEMENT

Les adhérents peuvent se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné qui fixe la date de sortie du groupement. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur.

SP SARCELLES
07.07.20

ARTICLE 4 : ROLE ET OBLIGATIONS DU CIG AU SEIN DU GROUPEMENT

4-1/ Le CIG est désigné coordonnateur du présent groupement par l'ensemble des membres du groupement.

Le siège du coordonnateur est situé 15, rue Boileau, 78 008 Versailles Cedex.

4-2/ Les obligations du coordonnateur

Le CIG centralise l'ensemble des besoins exprimés par chaque membre adhérent du groupement. Ce recueil de besoins s'effectue via un lien extranet mis à disposition des collectivités.

Il mène la procédure de passation, pour le compte de tous les adhérents, jusqu'à la notification au prestataire retenu du marché conclu pour une durée maximale de 4 années.

La procédure mentionnée à l'alinéa précédent comprend dans le détail :

- La rédaction des documents constituant le dossier de consultation,
- La détermination du calendrier de la procédure,
- La rédaction et l'envoi pour publication de l'avis d'appel public à la concurrence,
- La réponse aux questions que peuvent poser pendant la consultation les opérateurs ayant retiré un dossier de consultation,
- La réception des offres,
- Le cas échéant la demande aux candidats de compléments de candidature en application des dispositions de l'article R2144-2 du Code de la commande publique,
- L'analyse des candidatures et des offres,
- La tenue de la CAO du CIG en tant que CAO du groupement de commandes,
- La demande des documents, prouvant qu'il n'entre pas dans un des motifs d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique, au candidat à qui la CAO aura décidé d'attribuer le marché, conformément à l'article R2144-4 du même code et le cas échéant au(x) candidat(s) suivant(s) si le(s) précédent(s) n'ont pas obtempéré dans les délais prévus au règlement de consultation,
- Les lettres de rejet aux candidats écartés avec leur motivation,
- Le cas échéant, les lettres de motivation détaillées sur demande expresse des candidats écartés, et la communication des documents administratifs communicables,
- L'autorisation donnée par le conseil d'administration du CIG à son Président de signer le marché avec l'attributaire choisi par la CAO,
- La rédaction du rapport de présentation prévu aux articles R2184-1 à R2184-3 du code de la commande publique
- La signature des pièces du marché par le Président du CIG, puis leur transmission au service chargé du contrôle de la légalité,
- La notification du marché au titulaire,
- L'accomplissement des modalités de publicité réglementaires,
- La « collecte » et la centralisation des bons de commande préparés par les adhérents,
- La centralisation des bons de commande émis par les membres du groupement, leur transmission au titulaire,
- L'éventuelle reconduction annuelle du marché,
- L'envoi de toute autre information relative au marché, sollicitée par les membres du groupement,
- La passation d'éventuels avenants et/ou marchés complémentaires
- L'agrément d'éventuels sous-traitants.

La mission du coordonnateur prend fin lorsque la convention et le marché expirent.

SP SARCELLES
07.07.20

4-3/ La commission d'appel d'offres du coordonnateur - ses attributions

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur ; les adhérents n'y sont pas représentés.
Celle-ci est présidée par le Président du CIG et fonctionne selon les règles des articles L1414-2, L1414-3 et L1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 5 : ROLE ET OBLIGATIONS DES ADHERENTS AU SEIN DU GROUPEMENT

Chaque membre du groupement doit :

- Déterminer l'étendue de ses besoins en **constitution de registres,**
- Envoyer au CIG la présente convention, accompagnée de l'engagement d'adhésion signé (annexe 1 à la présente), de la délibération de la collectivité (ou de l'établissement) autorisant l'adhésion au groupement de commandes (l'estimation de ses besoins étant réalisée via le lien extranet),
- Envoyer au CIG son (ses) bon(s) de commande,
- **Planifier avec le fournisseur la prise en charge des feuillets à relier et réceptionner les registres constitués,** à la suite du (des) bon(s) de commande transmis au prestataire par le CIG en tant que coordonnateur,
- Mettre en paiement au profit du fournisseur, titulaire du marché, les sommes qu'il lui doit à réception de la facture, dans les délais prévus par l'article R 2192-10 du code de la commande publique.
- Informer le CIG sur toute anomalie présentée par **les travaux de reliure.**

ARTICLE 6 : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

Le CIG ne perçoit aucune rémunération, ni ne demande aucune participation financière aux adhérents, au titre des frais de procédure et de fonctionnement du groupement de commandes.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DES TERMES DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement ou les décisions des instances autorisées sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres a approuvé les modifications.

ARTICLE 8 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA PRESENTE CONVENTION

Font également partie intégrante de la présente convention :

- Annexe 1 : Engagement d'adhésion au groupement de chaque membre du groupement,
- Annexe 2 : Délibération des membres du groupement,
- Annexe 3 : Liste des membres du groupement.

A Versailles, le 12 DEC. 2019

Pour le Centre de gestion,
coordonnateur du groupement,

Le Président,

Jean-François PEUMERY
Maire délégué de ROCQUENCOURT
1er Vice-président de la Communauté d'Agglomération
de Versailles Grand Parc

SP SARCELLES
07.07.20

ANNEXE 1 :
ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE L'ADHERENT AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL

I. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADHERENT :

Dénomination : Mairie de Maffliers.

SIRET : 219 503 539 00013

Adresse : 3 Rue de Richebourg

Code postal : 95560 Ville : Maffliers

Téléphone : 0134 69 80 68 Télécopie : 0134087203

Nombre d'habitants (communes) :

Nombre d'agents (EPCI) :

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de Ezanville

Personne compétente pour fournir les renseignements énumérés à l'article R2191-60 du code de la commande publique

~~Madame /~~ Monsieur Le Maire / ~~Président(e)~~ [*rayer les mentions inutiles*]
Nom : Mazurier
Prénom : Jean Christophe
Qualité : Le Maire

II. IDENTIFICATION DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR (ADHERENT DU GROUPEMENT) ET DU REFERENT DE CELUI-CI :

- Représentant du pouvoir adjudicateur, signataire de la convention et du présent document qui lui est annexé :

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom :

Prénom :

Qualité :

SP SARCELLES
07.07.20

- Référent (personne en charge du suivi du dossier dans la collectivité) :

☐ Monsieur ☒ Madame

Nom prénom : Ponge Lydia

Fonctions : Agent Administratif

Téléphone : 0134698668

Mél : lydiapongemaffliers95@gmail.com

III. ENGAGEMENT CONTRACTUEL :

Je soussigné(e) Mr Mazurier Jean-Christophe autorisé(e) par une délibération en date du 25/06/2020 adressée en Préfecture le ..... :

- Adhère au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil

Et

- Engage le pouvoir adjudicateur que je représente à rémunérer le titulaire du marché passé pour le compte du groupement de commandes auquel j'ai souscrit, par application du prix fixé dans l'acte d'engagement de ce marché.

A _____ ,le _____

Signature du Membre du groupement :
(Nom, Prénom, Qualité)

Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

SP SARCELLES
07.07.20

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2020-06-14

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	JOURNO Nadia
LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusées :

PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à Monsieur VITEL Vincent
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à Monsieur BIDEAULT Michaël

Absents :

LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Monsieur BIDEAULT Michaël

CONTRÔLE BUDGETAIRE – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES – ETAT 1259

Le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation du taux des taxes locales pour obtenir les taux suivants :

- Taxe foncière bâtie: **15,17 %**
- Taxe foncière non bâti : **68,82 %**
- CFE (Contribution Forfaitaire des Entreprises) : **15,97 %**

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser l'augmentation du taux des taxes locales, telles que définies ci-dessous :

- Taxe foncière bâtie: **15,17 %**
- Taxe foncière non bâti : **68,82 %**
- CFE (Contribution Forfaitaire des Entreprises) : **15,97 %**

Fait et délibéré le 25 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03